Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 038-200063964-20240206-DE00002_02_2024-DE

Membres En exercice :	23
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

DE00002.02-2024
République Française
***Département* de l'Isère**

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 6 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Bruno GENEVAY, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Laurent BUISSON.
Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO (pouvoir à A. BOITTIAUX), Sophie DE ARAUJO (pouvoir à M HANNI)
Absents : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN, Fabienne DUPUY Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Jean Paul COTTIER, Chloé VIAL,

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : REHABILITATION ET EXTENSION DE LA CANTINE DE PASSINS – LANCEMENT PROCEDURE ET AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme fait partie des attributions du Conseil municipal. Afin que le Conseil municipal ait une pleine connaissance des projets d'urbanisme, il a été décidé de ne pas déléguer cette attribution au Maire.

C'est la raison pour laquelle le Maire demande à son Conseil de l'autoriser à déposer le permis pour la réhabilitation et l'extension de la Cantine de Passins et de son préau.

Il est donc nécessaire d'acter le lancement de ce projet et les autorisations d'urbanisme s'y rapportant.

Pour rappel, le Cabinet d'architecture Atelier HB a été mandaté pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Mairie et de la cantine scolaire, sur la commune déléguée de Passins 38510, en date du 15 décembre 2022.

Par conséquent, Madame le Maire vous demande de bien vouloir autoriser :

- le lancement de la procédure,
- de valider le Permis de Construire, selon l'esquisse donnée aux Elus ce jour,
- d'autoriser Madame le Maire à déposer le permis de construire sur la base de ces plans et à signer toute pièce dans le cadre de l'instruction du dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

AUTORISE

- Le lancement de la procédure,
- Valide le Permis de Construire, selon l'esquisse donnée aux Elus ce jour,

Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 038-200063964-20240206-DE00002_02_2024-DE

- Autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire sur la base de ces plans et à signer toute pièce dans le cadre de l'instruction du dossier
- Charge Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

MAIRIE ARANDON-PASSINS
38510